



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2002/5
18 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DU BOIS
Soixantième session
24-27 septembre 2002

**CONTRIBUTION DU COMITÉ DU BOIS AUX TRAVAUX
INTERSECTORIELS DE LA CEE**

(Point 6 de l'ordre du jour)

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des travaux intersectoriels en cours et projetés auxquels le Comité du bois est associé; le Comité est invité à se prononcer sur ces travaux.

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Europe s'est efforcée pendant ses dernières sessions annuelles de trouver des synergies entre les travaux multisectoriels de ses organes subsidiaires principaux et elle a demandé instamment à tous les comités de renforcer les activités intersectorielles menées avec d'autres organes subsidiaires principaux (voir le rapport de la Commission, E/ECE/1387, par. 27 à 36, http://www.unece.org/commission/2001/56th_index-htm).
2. Le présent document rend compte des travaux intersectoriels en cours et projetés auxquels le Comité du bois est associé. Le Comité est invité à se prononcer sur ces travaux.
3. La coopération régulière au sein du secrétariat, notamment l'utilisation de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* pour la rédaction de l'introduction à la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*, n'est pas évoquée dans le présent document.

COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET BOIS

4. La recherche de synergies entre les politiques commerciales et les politiques de l'environnement et les interactions positives de ces politiques sont l'un des principaux thèmes du dialogue international engagé par de nombreuses assemblées et instances, notamment le Sommet mondial pour le développement durable et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Qui plus est, le secrétariat du Comité du bois a ses bureaux dans les locaux de la Division du développement du commerce et du bois, facteur qui encourage à son tour le lancement d'activités intersectorielles axées sur les politiques.
5. Le commerce et l'environnement figurent également parmi les thèmes majeurs du dialogue international sur les forêts. De nombreux sujets d'actualité importants intéressent autant les politiques relatives au commerce que celles qui ont trait à l'environnement ou au bois; ce sont en particulier:
 - Les modes de consommation durables du bois et des autres produits ligneux;
 - L'accès au marché des produits forestiers;
 - Les incidences de la mondialisation sur le secteur des forêts et du bois;
 - La certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts;
 - L'abattage illégal et le commerce international;
 - La prévention des obstacles non tarifaires injustifiés au commerce de produits forestiers;
 - Les dispositions du droit international commercial de nature à favoriser la gestion durable des forêts.

6. Les activités intersectorielles que le Comité du bois a entreprises jusqu'à présent dans les domaines du commerce, de l'environnement et du bois sont les suivantes:

- Débat spécial sur ce thème pendant une session du Comité;
- Préparation d'un document de synthèse par F. Hirsch (ECE/TIM/DP/19);
- Le chef de la Section du bois s'est entretenu avec le Comité des politiques de l'environnement, qui a nommé deux experts devant faire partie du groupe chargé d'orienter l'analyse des politiques dans le cadre de l'étude EFSOS (voir ci-après);
- Le chef de la Section s'est également entretenu avec le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation relevant du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Ultérieurement, la Division du commerce, en collaboration avec le Président du Groupe de travail et le bureau du Comité du bois, a élaboré une proposition de projet concernant l'organisation d'un atelier sur les différents systèmes de certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts dans les pays en transition (annexe);
- Le programme du séminaire sur l'utilisation rationnelle du bois devant avoir lieu en Roumanie en mars 2003 (annexe du document TIM/2002/6) accorde une place importante aux questions liées au commerce et à l'environnement, une séance spéciale étant notamment prévue;
- En outre, le Comité du bois a été régulièrement informé de l'état d'avancement du projet mené sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise en vue de renforcer les capacités du secteur du bois en Russie dans le domaine du commerce et du développement durable.

7. Les possibilités de renforcement des travaux sur le commerce, l'environnement et le bois sont considérables, car les sujets importants ayant trait aux politiques sont nombreux et des synergies peuvent effectivement être trouvées simplement en rapprochant les différentes «communautés» de décideurs qui, généralement, ne sont pas au courant des préoccupations des autres. Les ressources sont le principal obstacle. À cet égard, les bureaux ont estimé, lorsqu'ils se sont réunis en mai 2002, qu'il est possible d'élargir le champ des travaux relatifs aux politiques, en exploitant les résultats de l'étude EFSOS et en mettant à profit les synergies intersectorielles au sein de la CEE. Les travaux sur le commerce, l'environnement et le bois devraient être développés, à condition que des ressources supplémentaires puissent être mobilisées, au sein de la CEE ou ailleurs. Cette question suscitant un vif intérêt, on pourrait sans doute trouver des donateurs qui soient prêts à financer une activité bien conçue et ciblée.

APPROCHE INTERSECTORIELLE ADOPTÉE POUR L'ÉTUDE EFSOS

8. Il a été maintes fois souligné, par les spécialistes et dans les débats menés aux niveaux mondial et régional sur les politiques relatives à la forêt, que les choix stratégiques opérés dans d'autres secteurs, notamment ceux de l'énergie, de l'environnement, du commerce et du développement rural, ont une grande influence sur le secteur des forêts et du bois. L'analyse des politiques actuellement réalisée dans le cadre de l'Étude des perspectives du secteur forestier en

Europe (EFSOS) suit cette approche (voir TIM/2002/6, domaine de travail 3, et additif). Une version révisée de l'étude sera affichée sur le site Web en août 2002.

9. Cette étude dégage des scénarios relatifs aux choix stratégiques effectués essentiellement, mais non exclusivement, par les «autres» secteurs et analyse la probabilité selon laquelle ils seront retenus, ainsi que leurs conséquences possibles pour le scénario de référence (aucun changement dans les orientations). On espère que ce travail aidera les décideurs (dans le secteur des forêts et du bois et ailleurs) à prendre leurs décisions en ayant mieux conscience des interactions et des conséquences de ces dernières.

10. Le Comité des politiques de l'environnement a nommé deux experts devant participer à la définition des grandes lignes de l'étude et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise prend part au dialogue sur le commerce et l'environnement. Il serait utile que d'autres organes subsidiaires principaux et leurs secrétariats apportent eux aussi un concours technique (et un point de vue différent) à la réalisation de l'étude, une fois celle-ci terminée, fassent en sorte qu'elle soit présentée aux membres de leur «communauté», par exemple à la session annuelle de l'organe en question.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

11. Le développement durable du secteur est au centre des préoccupations du Comité depuis que celui-ci a été créé; dès le milieu des années 90, il est clairement devenu un objectif prioritaire.

12. La CEE s'intéresse de plus en plus aux questions liées au développement durable; elle a contribué à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable et elle participera à la mise en œuvre des décisions prises lors du Sommet. Il a été décidé que le développement durable constituerait le thème de la session de 2003 de la Commission, ainsi que de l'Étude sur la situation économique de l'Europe.

13. Il est probable que le secrétariat du Comité du bois sera invité à apporter une contribution à cette activité intéressant l'ensemble des organes de la CEE, éventuellement en faisant du secteur des forêts et du bois le thème d'une monographie portant sur le développement durable, et à participer aux échanges intersectoriels. L'analyse des politiques réalisée dans le cadre de l'étude EFSOS évoquée plus haut pourrait opportunément être présentée à cette occasion.

CONCLUSION

14. *Le Comité du bois est invité à:*

- *Réserver un accueil favorable aux activités intersectorielles décrites ci-dessus;*
- *Réaffirmer l'importance qu'il attache à l'approche globale intersectorielle approuvée par le Forum de l'ONU sur les forêts;*

- *Entériner l'avis exprimé par les bureaux, selon lesquels des ressources extrabudgétaires doivent être mobilisées pour financer les activités intersectorielles, lesquelles ne doivent pas être menées au détriment de la qualité des activités de base du Comité;*
 - *Examiner la proposition (figurant dans l'annexe) tendant à organiser un atelier sur les différents systèmes de certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts dans les pays en transition et encourager vivement les donateurs potentiels à financer ce projet;*
 - *Accueillir favorablement l'approche globale intersectorielle guidant l'analyse des politiques réalisée dans le cadre de l'étude EFSOS et inviter instamment les autres organes subsidiaires principaux et leurs secrétariats à contribuer à la réalisation de cette étude et, une fois qu'elle sera achevée, à faire en sorte qu'elle soit présentée aux décideurs dans leurs communautés respectives;*
 - *Inviter instamment le secrétariat à contribuer activement aux travaux de la CEE sur le développement durable.*
-

Annexe

Proposition tendant à organiser un atelier sur les différents systèmes de certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts dans les pays en transition

(sous les auspices conjoints du Comité du bois et du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation, du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise)

RAPPEL DES FAITS

La certification par laquelle l'assurance est donnée que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de façon durable est l'une des principales évolutions intervenues dans les années 90; elle a profondément influencé les mentalités dans ce secteur et a suscité des débats passionnés. Aujourd'hui, en 2002, plusieurs systèmes internationaux concurrents sont en place, plus de 75 millions d'hectares de forêts ont bénéficié d'une certification par un tiers indépendant et des produits certifiés sont mis en vente sur les marchés de plusieurs grandes économies. Certains observateurs estiment qu'il sera bientôt impossible de distribuer des produits non certifiés sur certains marchés d'Europe occidentale. Pourtant le processus aboutissant à la certification d'une forêt, ou du secteur forestier d'une région, est complexe et long, outre qu'il peut être coûteux et qu'il exige de solides institutions. Bon nombre de pays en transition se trouvent face à de gros dilemmes:

- Les dépenses consacrées à la certification sont-elles justifiées?
- Si elles le sont, quel est le système qui répond le mieux aux besoins de ces pays?
- Quelles institutions seront nécessaires pour mettre en place et appliquer chez eux un système de certification, qui suppose l'évaluation de la conformité aux normes, l'élaboration de normes, la participation du public et des garanties de traçabilité?
- Comment les systèmes proposés pour la certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts devraient-ils être coordonnés avec les systèmes existants de normalisation et d'évaluation de la conformité aux normes?
- Quelles conséquences les décisions relatives à la certification des produits forestiers pourraient-elles avoir sur les engagements pris dans le cadre d'autres instances, notamment l'Organisation mondiale du commerce?

Les responsables de l'élaboration des politiques intéressant le secteur des forêts et du bois dans les pays en transition, en particulier ceux qui sont de gros exportateurs de produits forestiers, ont exprimé le vœu de bénéficier du soutien d'organisations internationales pour aborder ces questions.

Lors de sa session annuelle de 2001, la CEE a prié instamment le Comité du bois et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de lancer de nouvelles activités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du bois. De l'avis du

secrétariat, la question de la certification des produits forestiers est la plus importante qui se pose dans ce domaine d'activité intersectoriel.

RÔLE DES ORGANES DE LA CEE

Le **Comité du bois** de la CEE suit et analyse l'évolution des politiques et des marchés dans le secteur et il est chargé d'observer les tendances des marchés des produits forestiers certifiés; il publie une mise à jour annuelle et consacre chaque année un débat à cette question pendant sa session.

Le **Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation**, qui relève du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE, est une tribune permettant les échanges de données d'expérience entre les autorités internationales et nationales et les acteurs dans les domaines de la normalisation, de l'évaluation de la conformité aux normes, de la métrologie, de l'accréditation des laboratoires et les domaines connexes.

Jusqu'à présent, au niveau international, les échanges d'idées ont été relativement peu nombreux entre les communautés représentées par le Comité et le Groupe de travail. Le secrétariat estime que des synergies pourraient être trouvées en rapprochant ces deux communautés.

ORGANISATION D'UN ATELIER

Il est proposé d'organiser dans un pays en transition, sous les auspices du Comité et du Groupe de travail, un atelier ayant pour thème:

La certification des produits forestiers issus d'une gestion durable des forêts: dilemmes auxquels sont confrontés les pays en transition

L'atelier pourrait être organisé selon les modalités suivantes:

- Sa durée serait de trois à cinq jours, une excursion d'une journée étant éventuellement prévue;
- Le nombre de participants (orateurs invités compris) se situerait entre 30 et 50;
- Les orateurs et les participants devraient appartenir aux deux communautés (décideurs et responsables de la gestion de la normalisation et de l'évaluation de la conformité aux normes dans le secteur des forêts et du bois);
- Des représentants des principaux systèmes de certification (par exemple, le FSC et le PEFC) devraient être invités;
- Plusieurs exposés d'orientation (environ cinq) devraient être prononcés, mais le temps de travail devrait être consacré principalement aux débats, éventuellement au sein de groupes de travail, afin que les participants des pays en transition puissent soulever et examiner les questions importantes à leurs yeux;

- Les actes de l'atelier, notamment les exposés d'orientation et les conclusions et recommandations, devraient être publiés rapidement et largement diffusés.

RESSOURCES NÉCESSAIRES

Les ressources nécessaires à l'organisation de l'atelier seraient les suivantes:

- Services de conférence;
- Un animateur/organisateur de l'atelier qui serait chargé de diriger les préparatifs, de prendre les dispositions voulues et d'organiser les services nécessaires à l'atelier (six mois à temps partiel, par exemple);
- Frais de voyage de certains participants (un participant pour chacun des 20 pays en transition par exemple, les autres participants subvenant à leurs propres dépenses);
- Dépenses à engager pour les orateurs, les déplacements des membres du secrétariat, les services de traduction/interprétation (le cas échéant), etc.

Le secrétariat de la CEE est en mesure de donner des conseils généraux, de superviser les préparatifs et de faciliter les contacts, mais il ne peut pas, malheureusement, assumer la tâche que représente l'organisation de l'atelier ou payer les frais de voyage des participants.
